

ARCHIVES DE QUÉBEC

FIEF ET SEIGNEURIE DU CAP-DE-LA-MADELEINE

20 mars 1651.

Acte de concession de Révérend Père en Dieu Jacques de la Ferté, conseiller, aumônier du Roi, abbé de Sainte-Marie-Madeleine de Châteaudun, chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle Royale de Paris, à la Compagnie de Jésus établie en la Nouvelle-France, “une étendue de terre, eau et forêts à prendre dans le dit pays de Canada contenant deux lieues le long du grand fleuve de St-Laurent, depuis le cap nommé des Trois-Rivières en descendant sur le dit grand fleuve jusques à l’endroit où les dites deux lieues se pourront étendre sur vingt lieues de profondeur dans les terres du côté du nord avec le droit de seigneurie en mouvance que le dit sieur donateur a et peut avoir en et sur les choses par eux ci-dessus données, le tout au dit sieur donateur appartenant par concession à lui faite par Messieurs de la Compagnie de la dite Nouvelle-France. . . ”

Greffe de Jacques Duchesne et Pierre Fieffé, notaires du Roi au Châtelet de Paris, 20 mars 1651. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

19 mai 1652.

Permission de M. de Lauzon au Père René Ménard de prendre possession de la concession accordée aux Pères Jé-